

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE
GESTION DU COMPLEXE THEICOLE DE
RWEGURA.**

***Approuvé en audience plénière
Solennelle du 20Août 2013***

REMERCIEMENTS

La Cour des Comptes profite de cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements aux responsables et au personnel du complexe théicole de RWEGURA pour leur franche collaboration et les informations fournies dans le cadre de sa mission.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| REMERCIEMENTS..... | i |
| TABLE DES MATIERES | ii |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | v |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| A. LES PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS | 3 |
| B. FEUILLES DE REVELATION ET D'ANALYSE DES PROBLEMES(FRAP)..... | 9 |
| I. ADMINISTRATION | 10 |
| FRAP N°1 | 10 |
| Problème : Absence de Comptabilité analytique..... | 10 |
| FRAP N°2 | 11 |
| Problème : Inefficacité des mécanismes de gestion du budget du complexe théicole de RWEGURA | 11 |
| FRAP N°3 | 12 |
| Problème : Sécurisation des fonds non assurée..... | 12 |
| FRAP N°4 | 13 |
| Problème : Non actualisation de l'organigramme du complexe théicole de RWEGURA..... | 13 |
| II. IMMOBILISATIONS..... | 14 |
| FRAP N°5 | 14 |
| Problème : Usage non approprié des parcelles des maisons d'habitation | 14 |
| FRAP N°6 | 15 |
| Problème : Absence des pièces justificatives des immobilisations | 15 |
| FRAP N°7 | 16 |
| Problème : Mauvaise gestion des immobilisations | 16 |
| FRAP N°8 | 17 |
| Problème : Non valorisation des inventaires des immobilisations | 17 |
| FRAP N°9 | 18 |
| Problème : Absence de titres de propriété..... | 18 |
| FRAP N°10..... | 19 |

| | |
|--|-----------|
| Problème : Inefficacité des dispositifs de protection de l'usine contre l'incendie | 19 |
| FRAP N°11 | 20 |
| Problème : Absence des opérations de déclassement du matériel hors usage | 20 |
| FRAP N°12 | 21 |
| Problème : Mauvaise tenue d'un registre des immobilisations | 21 |
| FRAP N°13 | 22 |
| Problème : Mauvaise gestion du matériel informatique | 22 |
| FRAP N°14 | 23 |
| Problème : Non sécurisation des données informatiques | 23 |
| FRAP N°15 | 24 |
| Problème : Inefficacité du système informatique du Complexe théicole de RWEGURA | 24 |
| FRAP N°16 | 25 |
| Problème : Insuffisances dans la gestion du matériel roulant | 25 |
| III. STOCKS | 26 |
| FRAP N°17 | 26 |
| Problème : Tenue irrégulière des fiches de stocks | 26 |
| FRAP N°18 | 27 |
| Problème : Absence d'une méthode de valorisation des sorties de stocks admise | 27 |
| FRAP N°19 | 28 |
| Problème : Entrave dans la responsabilisation des magasiniers | 28 |
| FRAP N°20 | 29 |
| Problème : Existence de stock mort | 29 |
| IV. RESSOURCES HUMAINES | 30 |
| FRAP N°21 | 30 |
| Problème : Mauvaise gestion du personnel temporaire | 30 |
| FRAP N°22 | 31 |
| Problème : Irrégularités dans la gestion des dossiers du personnel du complexe théicole de RWEGURA | 31 |
| FRAP N°24 | 32 |
| Problème : Mauvaise présentation des bulletins de notation | 32 |
| FRAP N°25 | 33 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

1. AIG : Administration et Intérêt Général
2. BANCOBU : Banque Commerciale du Burundi
3. C.T : Complexe théicole
4. CUMP : Coût Unitaire Moyen Pondéré
5. FRAP : Feuilles de Révélation et d'Analyse des Problèmes
6. IFAC : International Financial Accouting
7. ISA : International Standard on Auditing
8. O.T.B : Office du Thé du Burundi

DELIBERE

La Cour des Comptes, siégeant en audience plénière solennelle, approuve le présent rapport définitif de contrôle de gestion qui a été d'abord présenté à l'entité contrôlée pour recueillir ses commentaires et observations.

Etaient présents : Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes, Madame Adélaïde NIJIMBERE, Messieurs Bonaventure NINTERETSE et Léonidas KARORERO, Présidents de Chambres ; Mesdames et Messieurs Emile BAZIRUTWABO, André BIHA, Jean Bosco BIRAKABONA, Norbert BUKURU, Innocent GIRUKWISHAKA, Alida KARAMA, Sam Alhag KUBWAYO, Salvator MACUMI, Anatole MANIRAKIZA, Marie NAMINANI, Nestor NDUWABAGENZI, Jean Claude NDUWIMANA, Védaste NGENDANGANYA, Célestin NJEBARIKANUYE, Fulgence NKUNZIMANA, Rémy NIHEZAGIRE, Christine NIRAGIRA, Donatien NIYIBIZI, Chantal NIYONKURU, Isidore NIYONKURU, Adnette NSABIYUMVA, Gerturde NSHIMIRIMANA, Mireille NZOKIRA, Apollinaire RYIVUZE et Dominique WAKANA, Conseillers ; assistés de Monsieur Djuma Christian BAKINA, Greffier en chef.

INTRODUCTION

Le présent rapport est présenté par la Cour des Comptes dans le cadre des missions que lui confère la Constitution de la République du Burundi, article 178 ainsi que les articles 2 dans ses points a et b, 28 et 30 de la loi n°1/002 du 31/03/2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes.

Il est à signaler que le contrôle de gestion du complexe théicole de RWEURURA a été fait concomitamment avec la vérification des comptes de l'Office du Thé du Burundi (OTB), exercices 2008, 2009 et 2010.

Les objectifs de contrôle étaient les suivants :

- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des états financiers ;
- s'assurer de la conformité des opérations comptables à la réglementation de la comptabilité au Burundi ;
- évaluer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds de l'OTB en plus de l'évaluation du rapport qualité-prix ;
- mesurer l'efficacité des systèmes, des politiques et des procédures qui sauvegardent le patrimoine de l'OTB ;
- identifier les autres risques pouvant affecter la survie de l'entreprise et les mesures mises en place pour atténuer ces risques ;
- émettre des recommandations sur la gestion de l'OTB.

Le présent document est consacré au rapport de contrôle de gestion du complexe théicole de RWEURURA. Il est subdivisé en deux parties à savoir :

- A. Les principaux constats et recommandations
- B. Les Feuilles de Révélation et d'Analyse des Problèmes (FRAP)

Le point A « les principaux constats et recommandations » met en exergue les principales faiblesses relevées au cours de la mission et formule les principales recommandations correspondantes.

Le point B « les Feuilles de Révélation et d'Analyse des Problèmes (FRAP) » montre de façon détaillée les faiblesses constatées, les causes, les conséquences et les recommandations y relatives.

La Cour a effectué ses travaux selon les Normes Internationales d'Audit (International Standard on Auditing-ISA) telles que définies par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance de la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

La production du rapport définitif tient compte des commentaires de l'entité auditée. En effet, l'intégration des commentaires du complexe théicole de RWEGURA s'est effectuée de la manière suivante :

- le complexe a accepté les observations de la Cour. Dans ce cas, ces dernières restent inchangées ;
- le commentaire du complexe n'a pas convaincu la Cour. Pour des raisons de clarté et en vue de permettre à tout lecteur du rapport de se forger une opinion indépendante, à la suite des observations de la Cour, le commentaire du complexe a été reproduit dans son intégralité ;
- le commentaire du complexe a convaincu la Cour, cette dernière a annulé les observations qu'elle avait émises dans le rapport provisoire.

A. LES PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

a. Constats

Au terme de son travail, la Cour des Comptes a relevé les constatations suivantes :

1. le complexe théicole de RWEGURA ne peut pas connaître les coûts pour chaque étape (réception, fraitissage, roulage et tirage) de production en vue de calculer le coût unitaire de production du thé sec ;
2. l'antenne budget (contrôle de gestion) du complexe théicole de RWEGURA produit trimestriellement le rapport sur l'exécution budgétaire (dépassement ou non consommation du budget) alors que le budget doit être suivi du jour au jour ;
3. les fonds destinés à payer les théiculteurs et les salaires du personnel du complexe théicole de RWEGURA sont virés sur le compte BANCOBU du complexe à KAYANZA ;
4. le complexe théicole de RWEGURA est doté d'un service Administration et Intérêt Général alors qu'il n'est prévu nulle part dans son organigramme ;
5. l'intérieur des parcelles des maisons d'habitation du personnel du complexe théicole de RWEGURA est occupé par des vaches et des champs des cultures vivrières (maïs, pomme de terre...) ;
6. les immobilisations du complexe théicole de RWEGURA ne sont pas codifiées ;
7. les immeubles et leurs équipements, les machines, les fournitures de bureau et les équipements de l'usine ne sont pas valorisés pour tous les exercices sous examen ;
8. les véhicules ne sont ni inventoriés ni valorisés dans les rapports d'inventaire ;
9. les rapports d'expertise récents pour évaluer les biens immobiliers n'existent pas au C.T. de RWEGURA ;
10. le complexe théicole de RWEGURA ne produit pas des rapports annuels de visite de ses terrains et bâtiments ;
11. les procès-verbaux d'inventaire des immobilisations du complexe ne renseignent pas sur la valeur de tous les objets inventoriés ;
12. les valeurs des immobilisations ne sont pas actualisées ;
13. le complexe théicole de RWEGURA ne dispose pas de titres de propriété de ses terrains et bâtiments ;
14. l'usine est équipée de peu d'extincteurs mal entretenus et qui ne fonctionnent pas. Les employés de l'usine ne sont pas formés pour leur utilisation en cas d'incendie ;
15. le bilan du complexe théicole de RWEGURA enregistre du matériel qui est complètement hors usage ;
16. le complexe théicole de RWEGURA tient un fichier d'immobilisation incomplet et dont les écritures sont en grande partie faites au crayon ;
17. le modèle de tracé d'une fiche d'immobilisation utilisée ne fournit pas les informations nécessaires et suffisantes ;

18. le service de la comptabilité utilise le registre des immobilisations qui montre les amortissements mensuels alors qu'en principe, les dotations aux amortissements sont comptabilisées à la fin de l'exercice comptable ;
19. il n'y a pas de tenue de fiche de suivi de chaque type de matériel informatique qui renseigne sur toutes les interventions d'entretien et de réparation ;
20. le matériel informatique n'est pas protégé contre la poussière ;
21. tout le matériel informatique n'est pas codifié ;
22. le mot de passe du fichier comptable n'est pas tenu secret car connu par plus d'une personne ;
23. les ordinateurs du service de la comptabilité ne sont pas en réseau ;
24. le service comptabilité utilise un logiciel ASSYST qui ne permet pas la localisation des dossiers de classement ;
25. les véhicules du complexe n'ont pas de fiches de contrôles techniques, de vignette fiscale, de cartes roses pour quelques uns, de carnets de bord, fiche de suivi d'entretien et de réparation et de consommation ;
26. le complexe théicole de RWEGURA ne produit pas des rapports annuels d'utilisation des véhicules ;
27. les fiches de stock ne portent pas le nom et/ou la signature du responsable, ne renseignent pas sur la valeur du stock disponible, non plus sur le prix unitaire et contiennent des ratures et des surcharges ;
28. aucune fiche de stock ne porte la signature du responsable hiérarchique matérialisant le contrôle effectué ;
29. le chargé des saisies valorise les sorties de stocks en considérant la valeur de la dernière facture des entrées en stock ;
30. sur toutes les fiches de stock du complexe théicole de RWEGURA se trouvent des quantités non valorisées ;
31. les clés des stocks pièces usines, pièces véhicules et autres articles sont détenues par trois magasiniers différents et chacun peut faire sortir une pièce sans en informer les autres ;
32. le grand magasin contient des articles qui datent de plusieurs années sans subir aucun mouvement ;
33. les cueilleurs, les travailleurs de l'usine et de la chaudière travaillent plusieurs années au complexe théicole de RWEGURA comme des travailleurs journaliers et sans contrat ;
34. tous les dossiers du personnel examinés sont incomplets ;
35. sur les bulletins de notation ou fiches d'évaluation du personnel, il manque une colonne ou une place dans laquelle l'autorité de notation au 3^{ème} degré marque son avis au cas où il venait à modifier la notation attribuée au niveau des 2 premiers degrés ;
36. dans beaucoup de dossiers du personnel, les bulletins de notation sont partiellement complétés. Ainsi la catégorie professionnelle, le grade statutaire et le numéro matricule ne sont pas mentionnés ;

37. le complexe théicole de RWEGURA n'a pas parfois respecté les procédures de recrutement : en témoigne l'absence d'avis d'appel d'offre pour la vacance de poste et le résultat du test de recrutement dans beaucoup de dossiers du personnel ;
38. les rapports mensuels de retards et sorties ne sont pas produits ;
39. la caisse ne fonctionne pas suivant le principe du plafond fixe, le contrôle inopiné de la caisse n'est pas régulier, les procès-verbaux ne sont pas confectionnés à la fin de chaque contrôle de la caisse, les livres de caisse sont entachés de ratures et de surcharges, la caisse recette n'est pas séparée de la caisse dépense ;
40. le complexe théicole de RWEGURA ne procède pas au rapprochement bancaire ;
41. les livres de banque sont entachés de ratures et de surcharges.

b. Recommandations

Suite aux constatations ci-haut relevées, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. les responsables de l'OTB devraient engager les actions nécessaires pour doter l'institution d'une comptabilité analytique en vue de suivre exactement l'évolution des coûts de production du thé sec ;
2. toutes les dépenses du complexe théicole de RWEGURA devraient être préalablement vérifiées par le service Contrôle de Gestion pour s'assurer de la disponibilité du budget ;
3. la Direction de l'OTB devrait négocier les institutions financières pour qu'elles ouvrent une agence à RWEGURA afin que les fonds des théiculteurs et les salaires transitent sur les comptes bancaires ;
4. L'OTB devrait prévoir une mise à jour de son manuel de procédures chaque fois que de besoin ;
5. l'intérieur des parcelles des habitations du complexe théicole de RWEGURA devrait être couvert par des herbes (gazon) qui peuvent soutenir solidement le sol en vue de protéger la fondation de la maison ;
6. les vaches devraient être logées en dehors des parcelles des habitations ;
7. l'OTB devrait effectuer les travaux d'expertise de tout son patrimoine immobilier en vue d'en avoir une valeur réelle ;
8. pour assurer une bonne gestion des immobilisations, l'OTB devrait mettre en place un fichier des immobilisations qui repose sur un code d'inventaire unique et une référence attribués à chaque immobilisation afin de l'identifier ;
9. l'OTB devrait tenir régulièrement une fiche de suivi de chaque immobilisation où sont inscrites toutes les interventions d'entretien et de réparation et un rapport relatant l'état de chaque immobilisation devrait être produit à chaque fin d'année ;
10. le complexe théicole de RWEGURA devrait inventorier et valoriser toutes ses immobilisations ;
11. les rapports d'inventaire des immobilisations du complexe théicole de RWEGURA devraient être valorisés de façon exhaustive ;
12. l'OTB devrait effectuer les opérations d'inventaires physiques de ses terrains et bâtiments en vue de chercher les titres de propriété correspondants à chaque terrain et bâtiment ;
13. l'OTB devrait équiper le complexe théicole de RWEGURA d'un dispositif efficace et performant de lutte contre l'incendie au niveau de l'usine et les employés de l'usine devraient savoir comment manipuler ce dispositif en cas de la survenance d'un incendie ;
14. à la fin de chaque exercice comptable, le complexe théicole de RWEGURA devrait organiser des opérations d'inventaire physique et valorisés de ses immobilisations afin de retirer de son patrimoine tout le matériel jugé hors usage ;

15. le service chargé du suivi du patrimoine immobilier devrait bien tenir un fichier d'immobilisation à jour conformément aux procédures de gestion des immobilisations en vigueur ;
16. le registre des immobilisations tenu devrait renseigner sur l'identification, l'année, la date d'acquisition, la valeur de chaque immobilisation et devrait être complété au stylo ;
17. les amortissements devraient se calculer et être comptabilisés à la fin de l'exercice comptable ;
18. le complexe théicole de RWEGURA devrait tenir une fiche de suivi de chaque matériel informatique en vue d'évaluer les charges liées à l'entretien et à la réparation ;
19. le complexe théicole de RWEGURA devrait mettre en place des procédures de suivi de son matériel informatique ;
20. le complexe théicole de RWEGURA devrait gérer efficacement le mot de passe pour une meilleure sécurisation des données comptables et financières ;
21. l'OTB devrait se doter d'un logiciel ou d'un système informatique performant pour le traitement des données comptables et financières ;
22. le complexe théicole de RWEGURA devrait se doter des documents complets pour tout son parc automobile ;
23. le complexe théicole de RWEGURA devrait mettre sur pied un mécanisme de suivi régulier de son matériel roulant ;
24. le complexe théicole de RWEGURA devrait mettre en place des procédures écrites de gestion des stocks ;
25. le complexe théicole de RWEGURA devrait tenir une fiche de stock qui fournit des informations suffisantes ;
26. le chef direct devrait faire de temps en temps de contrôles inopinés pour voir si le mouvement de stock (ce qui se trouve sur la fiche) concorde avec les existants physiques ;
27. le complexe théicole de RWEGURA devrait utiliser la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (C.U.M.P) dans la valorisation des sorties de stocks comme le préconise le manuel de procédures de l'OTB ;
28. le complexe Théicole de RWEGURA devrait responsabiliser d'une manière définitive une personne pour tous les mouvements de stock qui délègue en cas de son absence ;
29. les approvisionnements devraient être en conformité avec le budget de l'OTB ;
30. les responsables du complexe théicole de RWEGURA devraient procéder, à la fin de chaque exercice comptable, à des opérations d'inventaire physique et valorisé de ses stocks afin de retirer de son patrimoine tout le matériel jugé sans mouvement ;
31. l'OTB devrait signer avec ses travailleurs un contrat à durée déterminée suivant les prévisions de la production de la période ;
32. la direction complexe théicole de RWEGURA devrait concevoir une fiche d'évaluation qui réserve une colonne où l'autorité de notation au 3^{ème} degré pourrait

- mettre son avis ou sa notation s'il venait à modifier l'évaluation faite au niveau des deux premiers degrés ;
33. les chargés du service du personnel devraient bien compléter les bulletins de notation ou fiches d'évaluation afin d'éviter toute irrégularité sur l'évolution professionnelle des agents du complexe théicole de RWEGURA ;
 34. le complexe théicole de RWEGURA devrait régulièrement faire un contrôle rigoureux des retards et sorties du personnel conformément aux prescrits de l'article 37 du règlement intérieur du personnel et en faire des rapports mensuels ;
 35. le manuel de procédures devrait être respecté dans toute son intégralité en ce qui concerne la gestion de la caisse ;
 36. la caisse recette devrait être séparée de la caisse dépense ;
 37. des procès-verbaux devraient être produits à la fin de chaque contrôle de la caisse ;
 38. des contrôles inopinés de la caisse devraient être multipliés ;
 39. les responsables du service de la comptabilité devraient faire un rapprochement bancaire et soigner les écritures comptables dans le livre de banque.

B. FEUILLES DE REVELATION ET D'ANALYSE DES PROBLEMES

(FRAP)

I. ADMINISTRATION

FRAP N°1

Problème : Absence de Comptabilité analytique

Constat

La Cour des Comptes a constaté que le complexe théicole de RWEGURA ne peut pas connaître les coûts pour chaque étape (réception, fraitissage, roulage et tirage) de production en vue de calculer le coût unitaire de production du thé sec.

Causes

- Le logiciel de comptabilité (ASSYST) n'est pas paramétré pour permettre de calculer les coûts de productions.
- les charges directes sont analysées au niveau du siège.

Conséquences

- Le contrôle de gestion du complexe devient problématique.
- L'imprécision dans la détermination des coûts de revient du thé sec produit.

Recommandation

Les responsables de l'OTB devraient engager les actions nécessaires pour doter l'institution d'une comptabilité analytique en vue de suivre exactement l'évolution des coûts de production du thé sec.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Même si on ne tient pas la comptabilité analytique, il est facile de connaître le coût de revient pour chaque section puisque les dépenses affectées à toutes les sections sont calculables.

FRAP N°2

Problème : Inefficacité des mécanismes de gestion du budget du complexe théicole de RWEGURA

Constat

La Cour a constaté que l'antenne budget (contrôle de gestion) du complexe théicole de RWEGURA produit trimestriellement le rapport sur l'exécution budgétaire (dépassement ou non consommation du budget) alors que le budget doit être suivi au jour le jour.

Cause

L'OTB n'a pas encore réalisé l'opportunité de suivre l'exécution de son budget au jour le jour.

Conséquences

- Les dépassements budgétaires ne sont pas signalés à temps pour que la direction de l'OTB prenne des mesures nécessaires.
- Le budget de l'OTB n'est pas exécuté d'une façon rationnelle.

Recommandation

Toutes les dépenses du complexe devraient être préalablement vérifiées par le service Contrôle de Gestion pour s'assurer de la disponibilité du budget.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Le rapport d'exécution budgétaire du complexe est mensuel mais la consolidation au niveau de l'OTB est trimestrielle. Cela ne relève pas de la responsabilité du complexe mais de la conception du logiciel utilisé par l'OTB. Les antennes budget des complexe ne sont pas encore informatisées d'où difficulté de faire le suivi au jour le jour.

FRAP N°3

Problème : Sécurisation des fonds non assurée

Constat

La Cour a constaté que :

- les fonds destinés à payer les théiculteurs et les salaires du personnel du complexe théicole de RWEGURA sont virés sur le compte BANCOBU du complexe à KAYANZA.
- le caissier transporte cet argent de KAYANZA à RWEGURA dans une voiture et dès l'arrivée, il est conservé dans le coffre fort ;
- cette somme peut même dépasser trois cent million de francs burundais (300 000 000FBU).

Cause

Eloignement des institutions financières.

Conséquence

Les fonds du complexe sont exposés aux risques de vol et de détournement.

Recommandation

La Direction de l'OTB devrait négocier les institutions financières pour qu'elles ouvrent un guichet à RWEGURA afin que les fonds des théiculteurs et les salaires des travailleurs temporaires soient assurés par la banque.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Il est vrai que les fonds destinés à payer les théiculteurs et les salaires du complexe sont transportés en voitures sous escorte des forces de sécurité, mais ces fonds ne sont pas conservés dans le coffre-fort. Ils sont immédiatement payés. Cependant, nous sommes conscients de la nécessité d'ouverture d'un guichet, ce qui serait une solution à toute insécurité. La Direction Générale a déjà entamé les démarches pour pouvoir payer les théiculteurs par une institution financière habilitée.

FRAP N°4

Problème : Non actualisation de l'organigramme du complexe théicole de RWEGURA

Constat

La Cour des Comptes a constaté que le complexe théicole de RWEGURA est doté d'un service Administration et Intérêt Général alors qu'il n'est prévu nulle part dans son organigramme.

Cause

L'étendue des activités du complexe a obligé l'OTB de créer ce service au sein du complexe théicole de RWEGURA.

Conséquence

L'organigramme du complexe théicole de RWEGURA n'est pas en conformité avec l'organigramme prévu dans le manuel de procédures de l'OTB.

Recommandation

L'OTB devrait prévoir une mise à jour de son manuel de procédures chaque fois que le besoin s'impose.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Le constat de la Cour des comptes est correct, dans le manuel des procédures, le cahier des charges du service administration et intérêt général existe, mais dans l'organigramme du complexe ce poste n'existe pas. Le complexe élaborera un autre organigramme plus complet prochainement.

II. IMMOBILISATIONS

FRAP N°5

Problème : Usage non approprié des parcelles des maisons d'habitation

Constat

L'intérieur des parcelles des maisons d'habitation du personnel du complexe théicole de RWEGURA est occupé par des vaches et des champs des cultures vivrières (maïs, pomme de terre...).

Cause

Les occupants de ces parcelles veulent les rentabiliser.

Conséquences

- Le labour répétitif à l'intérieur de la parcelle affecte la solidité de la fondation de la maison ;
- Les vaches endommagent les fenêtres et les portes de la maison ainsi que la peinture.

Recommandations

- L'intérieur des parcelles des habitations du complexe théicole de RWEGURA devrait être couvert par des herbes (gazon) qui peuvent soutenir solidement le sol en vue de protéger la fondation de la maison ;
- Les vaches devraient être logées en dehors des parcelles des habitations.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Le complexe a déjà suivi les recommandations de la Cour des Comptes car les vaches sont déjà regroupées ailleurs et on est en train de sensibiliser le personnel pour une utilisation rationnelle des espaces proches des maisons d'habitation.

FRAP N°6

Problème : Absence des pièces justificatives des immobilisations

Constats

La Cour des Comptes a constaté ce qui suit :

- les valeurs des différentes constructions (habitations, bureaux, usine...) n'ont pas de pièces justificatives correspondantes ;
- le complexe théicole de RWEGURA ne possède pas les détails des valeurs de chaque immeuble.

Causes

- Ces constructions datent de longtemps, les autorités du complexe théicole de RWEGURA ne savent pas où leurs pièces justificatives sont classées ;
- Le comptable du complexe théicole de RWEGURA fait chaque année le report des valeurs des immeubles du complexe en ignorant les pièces justificatives correspondantes.

Conséquence

Les états financiers du complexe théicole de RWEGURA ne reflètent pas la réalité.

Recommandation

L'OTB devrait effectuer les travaux d'expertise de tout son patrimoine immobilier en vue d'en avoir une valeur réelle.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

L'absence des pièces justificatives des immobilisations, leur mauvaise gestion, ainsi que la non valorisation des inventaires des mêmes immobilisations est une erreur qui s'est répétée depuis longtemps. Ces derniers datant des années, on n'a pas pu conserver les pièces et comme la Cour des Comptes l'a recommandé, il faudrait que ces équipements soient valorisés par expertise et cela constituerait un début à leur valorisation. La Direction Générale s'y penche pour y remédier.

FRAP N°7

Problème : Mauvaise gestion des immobilisations

Constats

Au cours de ses travaux, la Cour a constaté ce qui suit :

- les immobilisations du complexe théicole de RWEGURA ne sont pas codifiées ;
- les immeubles et leurs équipements, les machines, les fournitures de bureau et les équipements de l'usine ne sont pas valorisés pour tous les exercices sous examen ;
- les véhicules ne sont ni inventoriés ni valorisés dans les rapports d'inventaire ;
- les rapports d'expertise récents pour évaluer les biens immobiliers n'existent pas au C.T. de RWEGURA ;
- le complexe théicole de RWEGURA n'effectue pas des rapports annuels de visite de ses immobilisations.

Cause

L'OTB ne réalise pas l'importance de suivre l'état physique de ses immobilisations.

Conséquences

- Cette situation ne permet pas au complexe théicole de RWEGURA d'identifier, de suivre et de gérer les entrées et les sorties de ses immobilisations ;
- L'état des immobilisations du complexe théicole de RWEGURA n'est pas suivi d'une façon régulière ;
- Le bilan établi à la fin de l'exercice comptable est incorrect.

Recommandations

- Pour assurer une bonne gestion des immobilisations, l'OTB devrait mettre en place un fichier des immobilisations qui repose sur un code d'inventaire unique et une référence attribuée à chaque immobilisation afin de l'identifier ;
- L'OTB devrait tenir régulièrement une fiche de suivi de chaque immobilisation où sont inscrites toutes les interventions d'entretiens et de réparation et un rapport relatant l'état de chaque immobilisation devrait être produit chaque fin d'année ;
- Le complexe théicole de RWEGURA devrait inventorier et valoriser toutes ses immobilisations ;
- Les responsables de l'OTB devraient ordonner les expertises pour l'évaluation des biens immobiliers du complexe théicole de RWEGURA.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°8

Problème : Non valorisation des inventaires des immobilisations

Constats

La Cour des Comptes a constaté que :

- les rapports d'inventaire des immobilisations du complexe ne renseignent pas de manière exhaustive sur la valeur des objets inventoriés ;
- les valeurs des immobilisations ne sont pas actualisées.

Cause

Le complexe théicole de RWEGURA ne réalise pas l'importance de produire un rapport d'inventaire valorisé.

Conséquence

Les montants mentionnés dans les états financiers de l'OTB ne reflètent pas la réalité.

Recommandations

- Les rapports d'inventaire des immobilisations du complexe théicole de RWEGURA devraient être valorisés ;
- Les valeurs des immobilisations devraient être actualisées.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°9

Problème : Absence de titres de propriété

Constat

La Cour des Comptes a constaté que le complexe théicole de RWEGURA ne dispose pas de titre de propriété de ses terrains et bâtiments.

Cause

L'OTB n'a pas encore réalisé l'importance de la possession des documents lui attribuant ses terrains et bâtiments.

Conséquence

Les terrains et bâtiments de l'OTB ne lui appartiennent pas juridiquement.

Recommandation

L'OTB devrait effectuer les opérations d'inventaires physiques de ses terrains et bâtiments en vue de chercher les titres de propriété correspondants à chaque terrain et bâtiment.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Les procédures d'obtention des titres de propriété du complexe théicole de Rwegura ont été effectuées en 2003. Le complexe n'a pas de statut juridique et par conséquent, c'est le Siège qui se charge de chercher et de conserver les titres de propriété.

FRAP N°10

Problème : Inefficacité des dispositifs de protection de l'usine contre l'incendie

Constats

Au cours de ses travaux, la Cour a constaté ce qui suit :

- l'usine est équipée de peu d'extincteurs mal entretenus et qui ne fonctionnent pas correctement ;
- les employés de l'usine ne sont pas formés pour l'utilisation des extincteurs en cas d'incendie.

Cause

Les autorités du complexe ne réalisent pas l'ampleur du danger que court le complexe en cas d'incendie qui peut survenir au niveau de l'usine.

Conséquence

Le complexe théicole de RWEGURA s'expose à des pertes énormes en cas de survenance d'un incendie au niveau de l'usine.

Recommandation

L'OTB devrait équiper le complexe théicole de RWEGURA d'un dispositif efficace et performant de lutte contre l'incendie au niveau de l'usine et les employés de l'usine devraient savoir comment manipuler ce dispositif en cas de la survenance d'un incendie.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Les autorités du complexe sont conscientes des difficultés en cas d'incendie, les faits déjà mis sur pied pour faire face à cette situation sont les suivant :

- *les extincteurs en état de fonctionnement sont installés dans toutes les sections de l'usine ;*
- *ceux qui sont tombés en panne ont été envoyés aux maisons réparatrices ;*
- *concernant la formation de la main d'œuvre à la manipulation des extincteurs, elle a eu lieu les 08 et 12 mars 2013 ;*
- *pour renforcer la sécurité en cas de danger, un dispositif anti incendie utilisant l'eau sous pression sera installé au cours de cette année 2013 (il est prévu dans le budget de 2013). Il est bien entendu clair que le personnel sera formé sur cet équipement en cas de nécessité.*

FRAP N°11

Problème : Absence des opérations de déclassement du matériel hors usage

Constat

La Cour a constaté que le bilan du complexe théicole de RWEGURA enregistre du matériel qui est complètement hors usage.

Exemple :

- Existence des motos et véhicules hors usage.

Cause

Le complexe théicole de RWEGURA n'organise pas régulièrement les opérations d'inventaires physiques de ses immobilisations.

Conséquence

La situation patrimoniale du complexe théicole de RWEGURA est erronée.

Recommandation

A la fin de chaque exercice comptable, le complexe théicole de RWEGURA devrait organiser des opérations d'inventaire physique et valorisé de ses immobilisations afin de retirer de son patrimoine tout le matériel jugé hors usage.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Le matériel hors usage ne fait généralement pas partie des immobilisations du complexe. Seulement, certains équipements trop vieux sans pièces sont toujours utilisables dans les bureaux comme dans les maisons d'habitation. Ceux-ci sont inventoriés mais ne sont valorisés. Le complexe juge aussi nécessaire d'organiser des travaux d'inventaires physiques et valorisés pour avoir une situation réelle du patrimoine du complexe ; il faudrait faire d'abord une expertise pour la valorisation. Pour d'autres matériels inutilisables, le complexe va les acheminer à la Direction Générale pour une redistribution à d'autres complexes qui en ont besoin. Il y a certains matériels hors usage (véhicules-motos) que le complexe ne peut pas déclasser sans l'aval de la Direction Générale.

Les pesticides périmés sont déjà groupés et seront prochainement évacués et déclassés par le service technique qui est le département de la défense des végétaux. Nous attendons que celui-ci vienne les récupérer.

FRAP N°12

Problème : Mauvaise tenue d'un registre des immobilisations

Constat

La Cour a constaté ce qui suit :

- le complexe théicole de RWEGURA tient un registre des immobilisations incomplet et dont les écritures sont en grande partie faites au crayon ;
- le modèle de tracé d'une fiche d'immobilisation utilisée ne fournit pas les informations nécessaires et suffisantes ;
- le service de la comptabilité utilise le registre des immobilisations qui montre les amortissements mensuels alors qu'en principe, les dotations aux amortissements sont comptabilisées à la fin de l'exercice comptable.

Causes

- Le complexe théicole de RWEGURA ne réalise pas l'importance d'un registre des immobilisations bien tenu et à jour ;
- Non respect du manuel de procédure de gestion des immobilisations.

Conséquences

- Il devient difficile de connaître le contenu des acquisitions et cessions d'immobilisations sur des fichiers incomplets ;
- Il ya risque que des écritures faites au crayon s'effacent très rapidement ou puissent être modifiées.

Recommandations

- Le service chargé du suivi du patrimoine immobilier devrait bien tenir un registre des immobilisations à jour conformément aux procédures de gestion des immobilisations en vigueur ;
- le registre des immobilisations tenu devrait renseigner sur l'identification, l'année et la date d'acquisition, la valeur de chaque immobilisation et devrait être complété au stylo. Ainsi le modèle de tracé d'un registre des immobilisations devrait être de la manière suivante :

| Intitulé d'immo | Description ou Modèle | n° Série | Utilisateur ou localisation | Etat | Année d'acquisi | Valeur d'acquisi | Date d'acquisi | Code |
|-----------------|-----------------------|----------|-----------------------------|------|-----------------|------------------|----------------|------|
| | | | | | | | | |

Aussi, le modèle de tracé d'un tableau d'amortissement devrait se compléter de la manière suivante :

| Année | Durée d'amortissement | Valeur d'acquisition | Annuité d'amortissement | Amortissement cumulé | Valeur nette comptable |
|-------|-----------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| | | | | | |

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

FRAP N°13

Problème : Mauvaise gestion du matériel informatique

Constats

La Cour a constaté que :

- le complexe ne tient pas une fiche de suivi de chaque type de matériel informatique qui renseigne sur toutes les interventions d'entretien et de réparation ;
- le matériel informatique n'est pas protégé contre la poussière ;
- tout le matériel informatique n'est pas codifié.

Cause

Le complexe théicole de RWEGURA ne dispose pas de procédures de gestion de son matériel informatique.

Conséquences

- Le complexe théicole de RWEGURA ne peut pas savoir le matériel informatique qui enregistre des charges élevées d'entretien et de réparation en vue de prévoir son déclassement ;
- Il y a risque de panne liée à la non protection contre la poussière ;
- L'identification du matériel informatique devient problématique.

Recommandations

- Le complexe théicole de RWEGURA devrait tenir une fiche de suivi de chaque matériel informatique en vue d'évaluer les charges liées à l'entretien et à la réparation ;
- le complexe théicole de RWEGURA devrait se doter des procédures de suivi de son matériel informatique.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

La remarque est pertinente, le complexe va faire la codification selon les recommandations de la Cour des Comptes.

FRAP N°14

Problème : Non sécurisation des données informatiques

Constat

La Cour a constaté que le mot de passe existe mais n'est pas tenu secret car connu par plus d'une personne.

Cause

Le complexe théicole de RWEGURA ne réalise pas l'importance d'une bonne gestion d'un mot de passe dans la sécurisation des données comptables et financières.

Conséquence

Les données comptables et financières sont exposées à des risques de manipulation et de piratage par des personnes autres que le chargé des saisies.

Recommandation

Le complexe théicole de RWEGURA devrait gérer efficacement le mot de passe pour une meilleure sécurisation des données comptables et financières ;

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Il est difficile de tenir secret un mot de passe quand il y a plus de deux personnes utilisant une même machine. Mais pour une bonne sécurisation des données comptables et financières le complexe pourra se doter des machines en suffisance pour des services différents.

FRAP N°15

Problème : Inefficacité du système informatique du complexe théicole de RWEGURA

Constats

- Les ordinateurs du service de la comptabilité ne sont pas en réseau ;
- Le service comptabilité n'est pas à mesure de localiser les dossiers de classement.

Cause

Le logiciel ASSYST n'est pas exploité suffisamment.

Conséquence

Les utilisateurs d'ordinateurs ne peuvent pas consulter un dossier se trouvant sur un ordinateur d'un autre bureau ;

Recommandation

Le complexe théicole de RWEGURA devrait se doter d'un logiciel ou d'un système informatique performant pour le traitement des données comptables et financières.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°16

Problème : Insuffisances dans la gestion du matériel roulant

Constats

Au cours de ses travaux, la Cour a constaté que :

- les véhicules du complexe n'ont pas de fiches de contrôles techniques, de vignette fiscale, de cartes roses pour quelques uns, de carnets de bord, fiche de suivi d'entretien et de réparation et de consommation ;
- le complexe ne produit pas des rapports annuels d'utilisation des véhicules.

Cause

Absence de procédures de gestion du charroi du complexe théicole de RWEGURA.

Conséquences

- La sauvegarde et la protection du matériel roulant du complexe théicole de RWEGURA ne sont pas garanties ;
- Le matériel roulant peut occasionner des dépenses superflues.

Recommandations

- Le complexe théicole de RWEGURA devrait se doter des documents complets pour tout son parc automobile.
- Le complexe théicole de RWEGURA devrait mettre sur pied un mécanisme pour suivre régulièrement son matériel roulant.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

III. STOCKS

FRAP N°17

Problème : Tenue irrégulière des fiches de stocks

Constats

La Cour a constaté que les fiches de stock :

- ne renseignent ni sur la valeur du stock disponible ni sur le prix unitaire ;
- contiennent des ratures et des surcharges.

Causes

Le complexe théicole de RWEGURA ne respecte pas les procédures de gestion de stock.

Conséquences

- Il est difficile d'évaluer le stock.
- Il y a risque de détournement et de malversation.
- La sincérité et la réalité des montants des valeurs d'exploitation sont mises en cause.

Recommandations

- Le complexe théicole de RWEGURA devrait mettre en place des procédures écrites de gestion des stocks.
- Le complexe théicole de RWEGURA devrait respecter les procédures de gestion de stock.
- Le complexe théicole de RWEGURA devrait tenir une fiche de stock qui fournisse des informations suffisantes.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°18

Problème : Absence d'une méthode de valorisation des sorties de stocks admise

Constats

La Cour a constaté que :

- le chargé des saisies valorise les sorties de stocks en considérant la valeur de la dernière facture des entrées en stock ;
- sur toutes les fiches de stock du complexe théicole de RWEGURA se trouvent des quantités non valorisées.

Causes

- Le chargé des saisies du complexe théicole de RWEGURA ne connaît pas les méthodes de valorisation des sorties de stock préconisées par le Plan Comptable National ;
- Le complexe théicole de RWEGURA ne réalise pas l'importance de mettre la valeur sur les fiches de stock.

Conséquences

- Le coût des stocks du compte d'exploitation du complexe théicole de RWEGURA est erronée ;
- Il est difficile de faire le rapprochement entre les états financiers et le coût du stock final.

Recommandation

Le complexe théicole de RWEGURA devrait utiliser la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (C.U.M.P) dans la valorisation des sorties de stocks comme le préconise le manuel de procédures de l'OTB.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°19

Problème : Entrave dans la responsabilisation des magasiniers

Constat

La Cour a constaté que les clés des stocks pièces usines, pièces véhicules et autres articles sont détenues par trois magasinier différents et chacun peut faire sortir une pièce sans en informer les autres.

Cause

Le complexe théicole de RWEKURA a subdivisé le magasin en trois secteurs avec un responsable par secteur. Néanmoins ces secteurs sont logés dans un même hall avec une seule entrée sans séparation physique entre eux.

Conséquence

La responsabilité en cas de vol dans le stock est difficile à établir entre le Chef magasinier et les autres magasiniers.

Recommandation

Le complexe théicole de RWEKURA devrait responsabiliser d'une manière définitive une personne pour tous les mouvements de stock qui délègue en cas de son absence.

Commentaires du complexe théicole de RWEKURA

Accepté

FRAP N°20

Problème : Existence de stock mort

Constat

La Cour a constaté que le grand magasin contient des articles qui datent de plusieurs années sans subir aucun mouvement.

Causes

- L'OTB surestime ses besoins lors de ses approvisionnements ;
- Changements des technologies d'usinage du thé.

Conséquence

Les fonds de l'OTB ne sont pas gérés rationnellement.

Recommandations

- Les approvisionnements devraient être en conformité avec le budget de l'OTB ;
- Les responsables du complexe théicole de RWEGURA devraient procéder, à la fin de chaque exercice comptable, à des opérations d'inventaire physique et valorisé de ses stocks afin de retirer de son patrimoine tout le matériel jugé sans mouvement.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

IV. RESSOURCES HUMAINES

FRAP N°21

Problème : Mauvaise gestion du personnel temporaire

Constat

Au cours de ses travaux, la Cour des Comptes a constaté que les cueilleurs, les travailleurs de l'usine et de la chaudière travaillent plusieurs années au complexe théicole de RWEGURA comme des travailleurs journaliers et sans contrat.

Causes

- Cette catégorie de travailleurs représente un nombre important à telle point que l'OTB ne peut pas se permettre de signer un contrat avec eux ;
- L'inspection générale du travail a donné la permission de les traiter comme telle.

Conséquences

- Cette situation porte atteinte aux dispositions du Code du travail qui stipule que le travailleur perd sa qualité de journalier ou de temporaire lorsque la moyenne des journées de travail effectuées pour le compte d'un même employeur, calculée sur une période de référence de 3 mois atteint 12 jours par mois ;
- Les mauvaises conditions de travail de ces travailleurs affectent la qualité du thé sec produit.

Recommandation

Etant donné que le travail de ces employés est fonction de la production des feuilles vertes, l'OTB devrait signer avec ses travailleurs un contrat à durée déterminée suivant les prévisions de la production de la période.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Vu l'effectif très important du personnel temporaire, vu également la variation de la nécessité de diminution ou d'augmentation de ce même personnel qui varie selon les périodes de production (faible ou forte), l'inspection du travail a autorisé le complexe d'employer ce personnel sans contrat.

FRAP N°22

Problème : Irrégularités dans la gestion des dossiers du personnel du complexe théicole de RWEGURA

Constats

La Cour des Comptes a constaté ce qui suit :

- tous les dossiers du personnel examinés sont incomplets et mal classés. Les éléments qui manquent sont notamment :

- * le contrat de travail,
- * quelques bulletins de notation,
- * l'avis d'appel d'offre pour la vacance de poste, le résultat du test de recrutement,
- * la lettre d'affectation après la période d'essai,
- * le diplôme ou tout autre document justifiant le niveau de formation de l'employé,
- * l'extrait du casier judiciaire, le certificat médical d'aptitude physique,
- * l'accord du conseil d'administration (pour les cadres).

Causes

- Le service chargé du personnel ne contrôle pas régulièrement les dossiers du personnel ;
- Le personnel du complexe théicole de RWEGURA ne dispose pas de numéro matricule.

Conséquences

- Les dirigeants du complexe théicole de RWEGURA ne maîtrisent pas l'évolution professionnelle du personnel dont les dossiers sont incomplets ;
- Le complexe théicole de RWEGURA risque d'engager un personnel incompetent ;
- Il ya risque de confondre les dossiers des agents qui portent le même nom et prénom lors du traitement des dossiers ou du paiement des salaires.

Recommandation

Le complexe théicole de RWEGURA devrait compléter régulièrement les dossiers de son personnel.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Quelques éléments manquent dans les dossiers du personnel contractuel notamment l'avis d'appel d'offre et les résultats des tests. Cela résulte du fait que les tests sont souvent organisés par le siège sur accord du conseil d'administration. Pour les autres documents, ils doivent être dans les dossiers et au complet à moins qu'il y ait eu certaines erreurs. Le complexe va les régulariser.

FRAP N°23

Problème : Mauvaise présentation des bulletins de notation

Constats

Au cours de ses travaux, la Cour a constaté ce qui suit :

- il manque sur les bulletins de notation ou fiches d'évaluation du personnel, une colonne ou place dans laquelle l'autorité de notation au 3^{ème} degré marque son avis au cas où il venait à modifier la notation attribuée au niveau des 2 premiers degrés ;
- dans beaucoup de dossiers du personnel, les bulletins de notation sont partiellement complétés. Ainsi la catégorie professionnelle, le grade statutaire et le numéro matricule ne sont pas mentionnés.

Causes

- Conception d'une fiche d'évaluation de forme généralement non admise ;
- Les chargés du service du personnel ne réalisent pas l'importance de mentionner le numéro matricule, la catégorie professionnelle et le grade statutaire sur le bulletin de notation ;
- Le personnel du complexe théicole de RWEGURA ne dispose pas de numéro matricule.

Conséquences

- L'autorité de notation au 3^{ème} degré ne trouve pas une place où mettre son avis ou sa notation au cas où il venait à modifier l'évaluation faite au niveau de 2 premiers degrés ;
- L'évolution professionnelle des employés du complexe théicole de RWEGURA risque d'être remise en cause ;
- Les bulletins de notation sans numéro matricule pour les agents qui portent le même nom et prénom risquent d'être confondus ;
- Les agents du complexe théicole de RWEGURA risquent d'avoir des ennuis lors de la réclamation de l'avancement de grades.

Recommandations

- La direction complexe théicole de RWEGURA devrait concevoir une fiche d'évaluation qui réserve une colonne où l'autorité de notation au 3^{ème} degré pourrait mettre son avis ou sa notation s'il venait à modifier l'évaluation faite au niveau des deux premiers degrés ;
- Les chargés du service du personnel devraient bien compléter les bulletins de notation ou fiches d'évaluation afin d'éviter toute irrégularité sur l'évolution professionnelle des agents du complexe théicole de RWEGURA.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Accepté

FRAP N°24

Problème : Manque de rigueur dans le suivi du personnel

Constats

Lors de son travail, la Cour a constaté que les rapports mensuels de retards et sorties du personnel ne sont pas produits.

Cause

Le complexe théicole de RWEGURA ne réalise pas l'importance de produire les rapports mensuels de retards et sorties du personnel.

Conséquence

Le contrôle des retards et sorties devient problématique.

Recommandation

Le complexe théicole de RWEGURA devrait régulièrement faire un contrôle rigoureux des retards et sorties du personnel conformément aux prescriptions de l'article 37 du règlement intérieur du personnel et en faire des rapports mensuels.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Le personnel est beaucoup suivi au C.T.R. En effet, les registres de présence le matin et après-midi sont régulièrement remplis et contrôlés par les chefs de service. Les

Sorties et les permissions quant à elles, sont matérialisées par un billet de sortie dûment signées par le chef de chef de service d'abord, puis par le chef du personnel et enfin envoyé à la Gérance pour information.

Dans les rapports mensuels, le chef du personnel produit chaque fois le rapport effectif du personnel qui a bénéficié des congés annuels et des repos médicaux. Nous pensons que le personnel est suffisamment suivi.

V. VALEURS DISPONIBLES

FRAP N°25

Problème : Mauvaise gestion de la caisse

Constat

La Cour a constaté que :

- la caisse ne fonctionne pas suivant le principe du plafond fixe ;
- le contrôle inopiné de la caisse n'est pas régulier ;
- les procès-verbaux de contrôle de la caisse sont seulement consignés dans le livre de caisse et non dans un document à part ;
- les livres de caisse sont entachés de ratures et de surcharges ;
- la caisse recette n'est pas séparée de la caisse dépense.

Causes

- Des montants énormes sont payés à la caisse ;
- Non respect du manuel de procédure de gestion de la caisse.

Conséquence

Les fonds de l'O.T.B sont exposés aux risques de détournement et de malversation.

Recommandations

- Le complexe théicole de RWEGURA devrait faire fonctionner la caisse suivant le principe du plafond fixe ;
- Les écritures comptables, dans le livre de caisse, devraient se faire sans ratures ni surcharges ;
- Le manuel de procédures de gestion de la caisse devrait être respecté dans toute son intégralité ;
- La caisse recette devrait être séparée de la caisse dépense ;
- Les procès-verbaux devraient être confectionnés à la fin de chaque contrôle de la caisse dans un document autre que le livre de caisse qui devrait être classé ;
- Des contrôles inopinés de la caisse devraient être multipliés.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

Les montants énormes ne sont ni conservés à la caisse ni payés à la caisse. Quand ils arrivent au complexe, la caissière passe directement à la distribution aux agents payeurs qui à leur tour passe à la paie. Les chèques font l'objet d'encaissement (approvisionnement de la caisse) et de décaissement dans les carnets et dans le livre de caisse. La gestion de la caisse étant la même pour l'OTB les changements seront identiques. Quant à la séparation de la caisse des recettes de celle des dépenses, une formation est nécessaire. On fera requête à la Direction Générale.

Pour les contrôles, on les fait chaque fois de besoin et on est prêt à utiliser le modèle de procès-verbal nous montré par la Cour des Comptes.

FRAP N°26

Problème : Irrégularités dans la gestion du compte banque

Constats

Au cours de nos travaux, la Cour a constaté ce qui suit :

- le complexe théicole de RWEGURA n'effectue pas les états de rapprochement bancaire ;
- les livres de banque sont entachés de ratures et de surcharges.

Cause

Les responsables du service de la comptabilité ne réalisent pas l'importance d'effectuer les états de rapprochement bancaire et de soigner les écritures comptables dans le livre de banque.

Conséquences

- Il y a risque de manipulation des chiffres dans le livre de banque.
- Il devient difficile de détecter les erreurs tant du côté de l'entreprise que de la banque en vue d'opérer les corrections y afférentes.

Recommandation

Les responsables du service de la comptabilité devraient effectuer les états de rapprochement bancaire et soigner les écritures comptables dans le livre de banque.

Commentaires du complexe théicole de RWEGURA

On n'ignore pas l'importance de soigner les écritures dans le livre de banque, on fera d'effort pour améliorer la situation.

ANNEXES